

Convocqué le 30/09/24, le conseil s'est réuni le 11/10/24 à 18h30

Secrétaire : T. Nonnotte

Absente : P. Treye (procuration à G. Cuenot)

→ Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables  
A l'unanimité le conseil décide de proposer → 16/24  
la parcelle boisée constituée par les coupes 22 et 23  
situées au dessus de l'A36.

→ Bail à Forme - reconduction - - - - - 17/24  
Le conseil décide de reconduire le bail, concernant  
la parcelle ZA 1, avec le GAEC Robert Anthony  
pour une durée de 6 ans à compter du 31/12/2024.

→ CLECT - 2024 - - - - - 18/24  
A l'unanimité le conseil valide la décision de la CLECT  
relative à l'évaluation des charges transférées 2024  
qui sont inchangées pour Braillays :  
\* F : - 1075 € ; I : - 3462 €

→ ONF - Etat d'assiette 2025 - - - - - 19/24  
L'année 2025 sera une année blanche : sans recette ni travaux  
Les coupes 8 et 10 feront l'objet d'éclaircies d'intensité  
aux affouagistes.

→ Adhésion au CNAS dès 2025 - - - - - 20/24  
Il s'agit d'une adhésion à un centre national d'actions  
sociales pour les agents. Le coût pour Braillays  
serait 35,18 €  
Avis favorable à l'unanimité.

## → Décisions :

### • Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après un exposé très complet de T. Nonnotte au  
moyen d'une vidéo projection, le conseil reconnaît  
la qualité du travail fourni sur ce dossier  
et donne un avis favorable :

- sur le complément à afforter pour assurer  
une couverture des risques complète sur  
l'ensemble du village
- pour une saisine de GBM aux fins d'apporter  
une assistance à maîtrise d'ouvrage qui nous  
permettra, notamment, de chiffrer les travaux à  
réaliser.

### • TIC Automne 2024

La date du 16 Novembre est retenue

## → Divers points :

\* Le balayage de la voirie sera réalisé  
la semaine 45.

\* Concernant la voirie, GBM organise une  
campagne de diagnostics amiante HAT.  
Braillays ne devrait pas être impactée dans la  
mesure où la réalisation des enrobés est récente.

\* Assurance Multirisques :  
La commune est assurée par Allianz, qui, depuis  
3 ans, augmente de 10% sans motifs et  
reste muet à vos demandes.  
Le maire, après avoir contacté plusieurs compagnies  
a proposé de retenir Groupama, qui, pour  
la même couverture de risques propose une  
quittance de moins 500 euros (1800 au lieu de 2300)  
Avis favorable du conseil.

### \* PLUI :

L'état d'avancement du document vous autorise  
à penser qu'il ne sera pas arrêté avant les  
prochaines élections (mars 2026)

\* Formation Gestes aux premiers secours :  
assurée par l'Union Départementale des Sauteurs  
Pompier le 05/10/2024 a réuni 10 stagiaires  
toute la journée à la mairie  
Félicitations aux récipiendaires  
Celle formation est financée par la Commune.

\* Un ramassage des déchets le long des chemins  
et voies a été effectué par les "éclaireurs  
de France"  
Merci à eux.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,